

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LE VRAI TERRAIN

L'impression produite par l'unanimité qui a été celle de la Chambre des députés, au sujet du retrait des interpellations relatives à l'affaire de Fashoda, a été, à l'étranger comme en France même, des plus vives, des plus profondes.

On a vu là, et non sans raison, une preuve nouvelle, et vraiment éclatante, de cette unité si précieuse, qui est celle de notre patrie, et qui, en dépit de nos dissentiments intérieurs fait que nous n'avons qu'une pensée et qu'une âme, dès l'instant où il s'agit de faire face à l'étranger.

Il n'y a donc qu'une voix pour le reconnaître, l'attitude de la Chambre française, en cette circonstance, a été pleine de correction et de dignité. Pas une parole discordante n'a été prononcée. Chacun a compris qu'il convenait de ne pas souligner, par des discours intempestifs, sinon dangereux, un incident qui, somme toute, ne nous a pas été agréable.

« Le silence des peuples, est la leçon des rois », disait Mirabeau. Il peut être aussi la leçon d'une nation voisine, et lui montrer qu'à certains égards, elle a dépassé la note dans une proportion que le *Times* lui-même, vient de souligner.

Voici en quels termes s'exprime le *Times* :

« Il faut bien le reconnaître, ce serait une injustice criante de ne pas avouer que, de son côté, l'Angleterre a également commis des fautes graves et qu'elle a fourni à la France des raisons pour ne point se soumettre sans résistance au fait accompli.

« Eh bien, je suis de l'avis de ceux qui disent qu'il n'y a pas de compensation à donner à la France, pour Fashoda ; mais il y a une compensation à lui donner pour l'engagement de sortir, que l'Angleterre a pris et qu'elle ne peut plus tenir. Il y a une compensation à lui donner, parce qu'il ne faut pas confondre les droits de la France, en Egypte, avec ceux des autres nations, et parce que la France a été dépossédée en Egypte plus que les autres nations.

« Sa colonie y était cinq fois plus grande que celle des autres. Alexandrie, était de tout temps comme la continuation de Marseille, et, dans les temps les plus reculés, l'enseignement de l'école d'Alexandrie, était l'écho de ce qui se disait et se pensait dans la vieille cité phocéenne.

« Enfin, il ne faut pas oublier que c'est avec le labour de la France, avec son génie, avec ses économies, malgré l'Angleterre, que le canal de Suez a été construit, et, à cette heure, sur les actions de ce canal auquel elle s'est opposée, l'Angleterre gagne l'énorme somme de 24,000,000 de livres sterling.

« C'est sur tout cela qu'une compensation est due à la France, et c'est pourquoi, si, des deux côtés, on a une vision juste des choses, un grand bien peut sortir des heures d'angoisse que le monde vient de traverser.

« Il faut que la France apporte aux négociations qui vont s'ouvrir, un esprit large et ferme, qu'elle prenne son parti des faits accomplis, mais que, en échange, elle récla-

me ce qui, sur cette terre d'Afrique, peut lui constituer la large part d'influence, et de territoire à laquelle elle a droit. Il faut que l'Angleterre, de son côté, apporte à cet accord futur, ce qu'elle doit de justice et de satisfaction aux aspirations d'une grande nation.

L'Angleterre comprendra-t-elle que l'heure est venue de faire de ce programme, une réalité. Nous le souhaitons, et pour elle, et pour nous, et pour la civilisation, et pour la paix du monde au seuil du xx^e siècle.

C. R.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 10 novembre

La séance est ouverte à une heure.

On adopte le procès-verbal.

On procède à un nouveau tirage au sort des bureaux en vue de la nomination de la commission du budget. Puis la séance est levée. Elle a duré exactement cinq minutes.

Séance du 11 novembre

On continue la discussion de l'élection de M. Thomson à Bône (2^e circonscription de Constantine.)

M. Thompson répond au réquisitoire prononcé mardi par M. Morinaud, tendant à l'invalidation.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Morinaud, Thompson, Périllier, Bozérian, Etienne, Marcel Habert, l'enquête est votée par 294 voix contre 208.

Sénat

Séance du 10 novembre

On valide M. Bazire, récemment élu, puis l'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Le Provost de Launay sur les mesures à prendre pour défendre l'honneur de l'armée.

Mais M. Charles Dupuy, président du conseil, vient annoncer que les ministres de la guerre et de la marine vont saisir leurs collègues d'une plainte contre M. Urbain Gohier, auteur du livre qui avait motivé la demande d'interpellation.

Dans ces conditions, M. Le Provost de Launay n'avait pas à insister, et il n'insiste pas, en effet.

Mais le même Le Provost avait déposé une autre demande d'interpellation, qu'il développe brièvement, du reste. Il s'agit des accidents nombreux, occasionnés par la chaleur, qui se sont produits dans un certain nombre de régiments lors des dernières manœuvres.

L'interpellateur rappelle quelques-uns de ces accidents et demande que l'appel des réservistes ne se fasse plus désormais au mois d'août afin d'éviter aux soldats des fatigues d'autant plus grandes qu'elles coïncident avec la période des plus fortes chaleurs.

M. Le Provost, satisfait de la réponse de M. de Freycinet, remercie le ministre et demande qu'à l'avenir on fasse suivre les régiments d'infanterie d'une prolonge pour recueillir les malades,

INFORMATIONS

Conseil de cabinet

Les ministres se sont réunis en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Ch. Dupuy.

La séance a été consacrée en grande partie à un premier examen de la question de l'emprunt de l'Indo-Chine de 200 millions.

Le conseil a approuvé le projet élaboré par le ministre de l'agriculture et relatif aux chambres consultatives d'agriculture.

Enfin, M. Delombre, ministre du commerce, a été désigné pour représenter le gouvernement à l'inauguration du nouvel hôtel de la chambre du commerce de Dijon.

Au Luxembourg

L'Union républicaine

L'Union républicaine a nommé une commission chargée d'examiner les moyens capables d'empêcher l'envasement des écoles nationales par les élèves des institutions congréganistes, et, pour ce faire, rétablir le certificat d'études.

La Commission du Budget

Voici par ordre de bureau et à raison de trois membres par bureau, la composition de la nouvelle commission du budget.

Premier bureau : MM. Rouvier, Georges Berger et Le Myre de Vilers.

Deuxième bureau : MM. Bozérian, Tournol et Berthelot.

Troisième bureau : MM. Duan, Maurice Faure et Sauzet.

Quatrième bureau : MM. Bludencot, Le Moigne et Pierre Baudin.

Cinquième bureau : MM. Salis, Bérard et Mesureur.

Sixième bureau : MM. Pelletan, Lasserre et Thierry.

Septième bureau : MM. Cochery, Doumergue et Sibille.

Huitième bureau : MM. de la Porte, Pourquery de Boisserin et Dubief.

Neuvième bureau : MM. Demarçay, Berteaux et Bourrat.

Dixième bureau : MM. Merlou, Le Hérissé et Dumont.

Onzième bureau : MM. Chevallier, Dujardin-Beaumez et Henri Ricard (Côte d'Or).

C'est M. Mesureur qui a été élu président de la commission du budget, contre M. Rouvier.

A l'ambassade d'Allemagne

Le ministre des affaires étrangères ayant eu connaissance d'un article d'un journal du soir concernant l'affaire Dreyfus, et où l'on fait intervenir la comtesse de Munster, fille de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, est allé porter au comte de Munster l'expression des vifs regrets du gouvernement et de son indignation, contre des procédés que l'on ne saurait trop flétrir.

Le Colonel Picquart

La ministre de la guerre accepte en principe, pour mardi prochain, la question de M. Antide Boyer sur le maintien au secret du lieutenant colonel Picquart.

Les Poursuites contre Urbain Gohier

On sait que des poursuites doivent être intentées à M. Urbain Gohier, auteur du livre *L'Armée contre la Nation*. Ces poursuites ne viseront que les attaques collectives contre l'armée et la marine et non point les attaques individuelles contre des officiers.

M. Fournière a prévenu M. Ch. Dupuy qu'il comptait lui adresser une question au sujet de ces poursuites. Le président du conseil a accepté la question pour lundi prochain.

Affaire Guérin-Leproust

La huitième chambre du tribunal de la Seine a jugé MM. Guérin, Girard, Chantelouhe et Ottaviani, publicistes, prévenus d'avoir, le jour de la rentrée des Chambres, frappé un commissaire de police M. Leproust.

Les témoignages étant contradictoires, les prévenus sont renvoyés des fins de la plainte en ce qui concerne les coups et blessures mais ils sont condamnés pour port d'armes prohibées, Guérin et Ottaviani chacun à 100 fr. d'amende; Girard à 50 fr.; Chantelouhe est acquitté.

Le Barreau de Londres et M. Labori

Au banquet du lord-maire, le sollicitor général prenant la parole au nom du barreau, a fait allusion aux services que l'ordre des avocats rend à la justice; il a cité l'exemple de M. Labori « qui, a-t-il dit, dans une affaire des plus difficiles, sur laquelle le monde entier a les yeux fixés, exposé à toutes les tempêtes de l'impopularité, a su conduire cette affaire avec tant d'habileté et de courage, en montrant non seulement les qualités intellectuelles qui distinguent les membres du barreau français, mais encore ces qualités morales, qui lui permettent d'accomplir son devoir dans les circonstances les plus pénibles qu'on puisse imaginer ».

Duel à l'épée

Une rencontre à l'épée a eu lieu à l'île de la Grande Jatte, entre M. Possien, rédacteur à *l'Intransigeant*, et M. Morel avocat.

An premier engagement, les épées subitement faussées, ont dû être remplacées.

Au deuxième, M. Morel est atteint à la partie inférieure de la joue droite d'une blessure insignifiante, mais déterminant une assez abondante hémorragie. Le combat est alors arrêté.

C'était la consigne !

Un regrettable événement s'est produit à Toulon dans l'arsenal de Mourillon.

Le gendarme de la marine Grosjeanne faisait sa ronde de surveillance. Arrivé près d'une cale de construction, la sentinelle lui cria : « Halte-là ! » Très probablement distrait, le gendarme ne répondit pas. La sentinelle, fidèle à sa consigne, fit feu sur le gendarme. Atteint à la tempe droite, il tomba raide mort.

Ancien maître ouvrier du génie, Louis-Edouard Grosjeanne était né à Grignan (Drôme), le 17 août 1859, il était marié et père de deux enfants.

Une enquête est ouverte par l'autorité militaire.

Condamnation à mort

Le nommé Damoiseau, qui avait été condamné à la peine de mort par la cour d'assises de l'Aube, pour assassinat et tentative d'assassinat, a comparu devant la cour d'assises de Seine-et-Marne, le premier jugement ayant été cassé pour vice de forme.

Comme celui de Troyes, le jury de Meulan a rapporté un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes. Damoiseau a été condamné de nouveau à la peine de mort.

Le procès Lucheni

Lucheni, l'assassin de l'impératrice d'Autriche, vient d'être condamné à la réclusion perpétuelle.

CHRONIQUE LOCALE

Nécrologie

Les obsèques de M. Bénèche, dont nous avons annoncé la mort jeudi dernier, ont eu lieu hier vendredi au milieu d'un grand concours de monde.

M. Bénèche était né le 7 octobre 1844. Il faisait partie de l'assemblée départementale depuis le 28 juillet 1889.

Républicain ardent, d'un caractère à la fois ferme et aimable, le conseiller général de Bretenoux avait su conquérir l'estime et l'amitié de ses compatriotes.

L'administration était représentée aux obsèques par M. Dauchez, secrétaire général et M. Julien Sauve sous-préfet de Figeac.

Conseil de préfecture du Lot

Séance du vendredi 11 novembre

Le Conseil de préfecture s'est réuni hier soir, à 2 heures, sous la présidence de M. Héli Devals, préfet du Lot, où siégeaient MM. Desprats et Caviolle, Conseillers de préfecture, M. Laparra, Conseiller, faisant fonctions de Commissaire du gouvernement.

La première affaire appelée, celle relative à l'instance Dufour François, avocat à Cahors, contre la commune de Cahors, a été renvoyée à huitaine sur la demande des parties.

— La demande de M. Blanc Gabriel, de Cahors, tendant au dégrèvement de sa contribution des patentes, a été rejetée.

Le Conseil a ordonné une enquête devant le Conseil de préfecture au sujet de la demande en décharge de la taxe sur les voitures et chevaux présentée par l'abbé Robert, aumônier à Moncuq.

— Sur la demande en remise pour vacance d'une maison, située au Trépadou, dans une propriété du Crédit Foncier, le Conseil de préfecture s'est déclaré incompétent.

Deux affaires ont été rayées du rôle sur la demande des parties :

1° La pétition de M. Calmon Jean, de Figeac, pour décharge de la contribution des patentes ;

2° La demande de M. Roussilhes, charpentier à Souceyrac, au sujet du paiement du solde des travaux de construction du presbytère de Lacamdourcet.

Certificat d'aptitude pédagogique

Jeudi s'est réunie à l'Inspection académique la commission chargée de corriger l'épreuve écrite des Aspirants et des Aspirantes du certificat d'aptitude pédagogique :

50 candidats se sont présentés et 34 ont été déclarés admissibles aux épreuves orales et pratiques. Ce sont, par ordre alphabétique :

Aspirants :

- MM.
- Bonaure, instituteur stag. à Salviac.
- Bousquet F^d id. à Martel.
- Coldéfy id. à St-Denis-Martel.
- Combarieu id. à Cressensac.
- Fau id. à Bagnac.

Aspirantes :

- MM^{mes}
- Bach, institutrice stag. à Promilhanes.
- Bagnès id. à Cahus.
- Brunet id. à Linars.
- Boutaric id. à Cressensac.
- Bergerol id. à Lanzac.
- Bladanet id. à Pontverny.
- Cabelaubre id. à Montvalent.
- Caratié id. à Douelle.
- Clary id. à Constans.
- Cellérié id. Le Roc.
- Delrieu id. La Théze.
- Delsol id. à Mercuès.
- Gibert id. à Catus.
- Lafon id. à St-Céré.
- Landes id. à St-Germain.
- Langlais id. à Lacisque.
- Lasfargues id. sup. auxiliaire à Glédines.
- Malbec, institut^{re} stag. à Cremps.
- Mespoulhé id. à Carennac.

- Monrayssé instit^{eur} stag. à Moussac.
- Monsou id. à Padirac.
- Nadal id. à Douelle.
- Pébevre id. à Souillac.
- Bousquet id. à Calamane.
- Salgues id. à Cremps.
- Salgues id. à Mialet.
- Valette id. à Sérignac.
- Vidieu id. à St-Martin-Labouval.

Ecole de guerre

Nous sommes heureux de relever, dans la liste de promotion de sortie de l'Ecole de guerre, le nom de notre compatriote M. Dufour, du Montat.

Nos félicitations.

Société de secours mutuels des Instituteurs du Lot

Le bureau de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot s'est réuni mercredi sous la présidence de M. Favard, inspecteur d'académie.

Voici les décisions prises :

1° Le bureau d'administration a accordé à six instituteurs et à deux institutrices des secours s'élevant à la somme totale de 325 francs.

2° M. le président fait connaître au bureau que M. Frézals, secrétaire, a obtenu du ministère de l'intérieur une médaille de bronze.

Il lui adresse en son nom et au nom du bureau d'administration ses félicitations.

3° M. le trésorier fait connaître qu'une erreur s'est glissée dans le compte-rendu des opérations financières de la société de secours mutuels au cours de l'exercice 1897, publié dans le dernier bulletin.

Le total de l'avoir général s'élève à 47,580 fr. 18, y compris 603 fr. 40 en caisse au 31 décembre 1897, au lieu de 46,976 fr. 18, imprimé par erreur.

4° M. le président donne lecture de la situation au 31 décembre 1897 du compte des fonds de retraite ouvert par la Caisse des dépôts et consignations.

L'avoir général s'élève à 46,976 fr. 78.

5° Sur la proposition de M. le président, et en présence du retard apporté par le ministère à la publication des statuts-modèles, le bureau décide qu'il y a lieu de reviser, sans plus attendre, les statuts de la société de secours mutuels.

M. le président déclare que la commission des statuts sera convoquée à bref délai.

Postes et télégraphes

M. le Ministre du commerce et de l'industrie, des postes et des télégraphes, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat, a autorisé la conversion en recette simple des postes de 3^e classe, de l'établissement de facteur-receveur existant à Alvignac.

A été également autorisée la création d'un bureau télégraphique dans la commune de Saint-Sozy.

CAHORS

Baccalauréat

MM. Delom et Pagès de Cahors viennent,

d'être déclarés admissibles aux épreuves orales du baccalauréat ès-lettres philosophie.

Nos félicitations et nos souhaits de succès pour l'examen oral.

Mairie de Cahors

Cours public sur les sciences les plus usuelles Morales et pratiques

Le Maire de Cahors a l'honneur de prévenir ses concitoyens que M. Le Bret, professeur de philosophie au Lycée Gambetta, et M. Cahier, professeur de sciences à l'Ecole Normale, feront chacun, alternativement, un cours public sur la Morale et les sciences pratiques.

Chaque cours aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, tous les samedis, à 8 h. 1/2 du soir, à partir du 10 novembre courant.

PROGRAMMES :

COURS DE M. LEBRET

L'Individu : Réformation physique, intellectuelle, morale.

La Famille : La dignité de l'enfant ; les droits de la femme ; les devoirs du mari.

L'Etat : Le souverain. — Le sujet. — La patrie et le culte des grands hommes.

L'Humanité : La Justice. — La Solidarité. — L'Amour.

La Nature : Sciencisme, Economisme, Esthétisme.

COURS DE M. CAHIER

1° Explication du phénomène de la fermentation du vin.

2° Manière de déterminer le degré d'alcool d'un vin.

3° L'oxygène. — Son rôle dans les combustions et dans la vie.

4° Les combustions. — Le gaz carbonique — Industrie de l'éclairage : 3 leçons.

5° L'essence et le pétrole.

6° L'acétylène.

7° L'éclairage électrique.

8° L'air. — Sa composition. — Rôle de ses éléments.

9° Hygiène des appartements.

10° La pression atmosphérique.

11° Ses principales applications : pompes et siphon.

12° Le baromètre : son emploi dans la prévision du temps.

13° Substances désinfectantes ou antiseptiques. — Désinfection des appartements

14° Le soufre, le gaz sulfureux. — Traitement de l'oïdium de la vigne.

15° Le sulfate de cuivre. — Son emploi dans le sulfatage des semences et dans le traitement des maladies de la vigne.

Arrêté

Un chien atteint, ou tout au moins suspect de rage, ayant parcouru le territoire de la commune de Cahors, M. le maire a pris l'arrêté suivant :

Article 1^{er}. — Il est enjoint aux propriétaires de chiens qui ont été mordus par l'animal dont il s'agit, de les faire abattre sans délai.

Art. 2. — La circulation des chiens qui

ne seraient point muselés ou tenus en laisse est absolument interdite, pendant six semaines à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Les chiens trouvés errant sur la voie publique, seront mis en fourrière et abattus, s'ils ne sont pas réclamés, dans les 48 heures.

Art. 4. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis à M. le Procureur de la République.

Art. 5. — M. le Commissaire de police et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Acte de probité

M. Delteil François, maçon à Cahors, a trouvé sur la voie publique une chaîne de montre en or qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Vol de lard et de graisse

Procès-verbal a été dressé contre la femme U. R., demeurant à St-Julien, commune de Cahors, pour vol d'une certaine quantité de lard et de graisse au préjudice de ses voisins les époux Liauzu.

En l'absence de ces derniers, la femme U. R. a dû prendre la clef de la maison qui était cachée sous un panier, près de la porte, où elle l'a remise après avoir commis le vol.

La graisse et le lard ont été trouvés au domicile de la femme U. R.

Vol de chaussures

Le 5 novembre dernier, jour de foire à Lauzès, il a été volé à un sabotier de Cahors, M. Dalet, deux paires de sabots fourrés, forme bottines, et une paire de pantoufles. Le tout représentant une valeur de 12 francs.

La femme Pechmajou, revendeuse de volailles à Cahors, qui était à la foire de Lauzès avec Dalet, était soupçonnée de ce vol.

Hier, deux filles de cette dernière ont été trouvées chaussées des sabots volés.

La femme Pechmajou, appelée au commissariat de police, a été obligée, après quelques dénégations, de reconnaître qu'elle était l'auteur de ce vol.

Procès-verbal a été dressé contre elle et transmis à M. le procureur de la République.

Tribunal correctionnel

Audience du 10 novembre

Contributions indirectes. — Baptiste Rigal, demeurant à Cahors, rue du Cheval-Blanc, 22, a été trouvé, le 21 septembre dernier, détenteur de 1,500 allumettes de fraude.

Il est condamné par défaut à 100 fr. d'amende.

— Une débitante exercée du canton de Puy-l'Evêque, qui a introduit dans son débit le 13 juillet dernier, sans expédition ni déclaration, trois fûts contenant 616 litres de vin, est condamnée à 200 fr. d'amende et à la confiscation du vin saisi, ou 200 fr pour en tenir lieu.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

VI

AU COQ-EN-PATE

Mais, au moment où nous y pénétrons, la vaste pièce était à peine éclairée par une lampe placée sur une table, au milieu, par deux bûches de hêtre qui charbonnaient dans l'âtre.

Toute la famille Arnould s'y trouvait réunie, — à l'exception de Joseph, le fils aîné.

Sous la toiture de la cheminée et si près du feu que la pointe de ses *galoches* de lisière rougissait à la braise, Agnès Chassard était assise sur une escabelle à trois pieds.

La veuve avait près de soixante ans.

Une chevelure abondante et d'un blanc de neige sortait de dessous ses coiffes de crêpe et se séparait en deux masses égales sur son front sillonné par une multitude des rides profondes. Les yeux étaient noirs, vifs, durs et tranchants. Son nez recourbait en bec de faucon, et sa bouche, affaissée dans les mille pas que

creuse la vieillesse, gardait une inconvenable expression d'énergie. On devinait sa haute taille à la longueur de son torse, et quoiqu'elle eût vécu courbée sur toute espèce de besognes son port restait droit et fier.

Au dire des anciens du village, l'hôtelière avait été, jadis, d'une beauté si mâle et si robuste, que galants et richards s'en étaient venus à l'envi papillonner derrière ses cotillons.

Mais richards et galants avaient perdu leurs peines.

Fille de misérables journaliers, obligés pour subsister, de glaner et de *halleboter* (grapiller après la vendange) dans le champ ou la vigne d'autrui, — mariée pauvre à un homme pauvre après une enfance, une jeunesse abreuvée de toutes les souffrances, de toutes les humiliations qu'engendre l'indigence, la Chassard, à ce qu'il paraît, avait considéré l'honnêteté conjugale dans ce qu'elle a de plus scrupuleux, de plus absolu et de plus complet, comme un moyen certain d'obtenir ce qui lui manquait : l'argent, avec la considération et le bien-être qui en dérivent. Peut-être aussi cette honnêteté lui avait-elle servi à cacher autre chose ?

Toujours est-il que la patronne du *Coq-en-Pâte* n'avait jamais été soupçonnée du moindre coup d'aiguille dans le contrat.

Vêtue d'un casaquin et d'une jupe *d'épluche* de couleur foncée, — car elle n'avait pas quitté le deuil depuis la perte de son conjoint, — elle tricottait silencieusement. Ses traits avaient une expression soucieuse et sévère. La reverberation de la braise marquait

dessus — brutalement — les contrastes d'ombres et de lumière.

La fille aînée, Marianne, cousait près de la table, sur un coin de laquelle ses deux frères jouaient aux cartes.

Grande, taillée en pleine chair et ressemblant, à sa mère, Marianne rappelait, dans leur ensemble de qualités et défauts ces androgynes aux bras charnus, aux jambes musculeuses, aux reins cambrés, au poitrail ample et volumineusement garni, que les sculpteurs prennent volontiers pour modèles de leurs statues de la Liberté, et que souvent la République, — contemporaine de notre récit, — convia à personnifier cette déesse « aux puissantes mamelles », sur les tréteaux et sur les chars de ses fêtes nationales. Avec son chignon roux, tordu à grosses poignées sur sa nuque brunie par le soleil, et son profil masculin à la gravité de lignes interrompues par le renflement d'une lèvre moqueuse et sensuelle, elle possédait la séduction de la vigueur surabondante. Le sang est riche en Lorraine et l'on n'y dédaigne point cette sorte de virago. L'outil à gagner les écus doit, sous peine de casser, avoir un manche solide. Marianne Arnould était solidement emmanchée.

Ses yeux, d'un jaune clair, pénétrants et hardis, avaient, depuis longtemps incendié, les cœurs de dots des environs. Plus d'une fois, ceux-ci, le soir, étaient venus lui donner l'aubade sous les croisées, — histoire de demander l'entrée de la maison. Plus d'une fois la nuit avait planté devant la porte de l'auberge ce mai, — enguirlandé de rubans, — qui

indique qu'il y a là une fille à marier, et qu'il invite cette fille à faire son choix librement. Notre Bradamante rustique avait une façon à elle de rembarrer les prétendants :

— Quand un garçon me conviendra je n'irai pas par trente-six chemins pour le dire... En attendant, regâchez-moi vos musiques et vos compliments... Quand à ce qui est de votre *Mai*, gare que je ne le déracine pour vous le casser sur les épaules !...

Marianne avait parfait sa vingt-deuxième année.

Sa sœur Florence touchait à peine sa seizième. Elle se tenait debout contre l'une des fenêtres : le visage appuyé aux carreaux, et semblait écouter l'orage qui commençait au dehors. D'épaisses boucles blondes s'échappaient de sa cornette et descendaient presque jusqu'à la ceinture de sa cote *rayage* bleu, dans les plis de laquelle se perdait son corps frêle et délicat.

J'ai dit que les fils cadets, — Sébastien et François, — faisaient un piquet sous la lampe. Deux gars du genre du lieutenant Philippe Hattier et du marquis Gaston des Armoises. Jumeaux, on les eût pris l'un pour l'autre tant ils avaient la même carrure, les mêmes manières et la même voix.

Leur figure ronde, plate, hâlée, avec son nez camus, son front bombé et sa bouche à pipe, s'encadrait dans une paire de favoris *en côtelletes*, qui rejoignait le menton ; et dans une forêt de cheveux, coupés ras sur le devant, longs sur les joues et pendant derrière la tête à la mode du temps.

A suivre.)

Délits de chasse. — Le tribunal, après avoir prononcé la confiscation d'un fusil saisi le 20 octobre dernier, condamne quatre chasseurs sans permis à 25 fr. d'amende chacun, à la remise du fusil ou 10 fr pour en tenir lieu.

Il condamne ensuite deux jeunes bergers, à 5 fr. d'amende chacun, pour avoir tendu et relevé des pièges à grives.

Vagabondage. — Le mandat de dépôt, contre Joseph-Adrien Faissant, âgé de 44 ans, boulanger, sans domicile fixe, né à Bains (Vosges), prévenu d'un délit de vagabondage, est confirmé.

— Antonin Estempe, âgé de 29 ans, sabotier, né à Aurillac, et Alfred Brever, âgé de 32 ans, imprimeur, né à Reims, sont inculpés d'avoir à Lalbenque, dans le courant du mois d'octobre, soustrait divers objets à M. Menaage, instituteur.

Cette affaire est renvoyée à une prochaine audience, Estempe ayant subi plusieurs condamnations qui pourraient le rendre reléguable.

Tentative de vol. — A. B., âgé de 21 ans, manoeuvre à Cahors et A. S., âgé de 23 ans, qui se sont rendus coupables d'une tentative de vol, le jour de la Toussaint, dans le presbytère de la paroisse de la Rozière, que nous avons relaté dans le *Journal du Lot*, sont condamnés : B., à trois mois de prison, et S., à six mois de la même peine.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 12 novembre 1898

Naissances

Arches, Jean-René-Fernand-Georges, Boulevard Gambetta, 3.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 10 ET 13 NOVEMBRE 1898

Marche Indienne Selleniok.
Le Pré aux Clercs (Ouverture) Hérold.
Air varié pour clarinette Masséden.
La Juive (Grande Fantaisie) Halévy.
Saint-Nazaire Comtois.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

Théâtre de Cahors

Dimanche 13 novembre

SAPHO

Pièce en cinq actes

DU GRAND MAITRE ALPHONSE DAUDET

LES POCHEES DE MONSIEUR

Vaudeville en un acte

DE M. CAMILLE SAINT-HILAIRE

Arrondissement de Cahors

ALBAS. — Par arrêté de M. le Préfet du Lot, l'administration des postes et télégraphes a été autorisée à établir une ligne téléphonique d'intérêt privé, dont l'usage a été concédé à M. Gayral, industriel à Albas, et destinée à relier ses usines d'Albas à Luzech.

CASTELNAU. — *Obsèques.* — Les obsèques de M. Urbain Taillhade, inspecteur

des pharmacies, ont eu lieu mercredi dernier à Castelnau.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Pincée.* — Nous avons relaté l'audacieuse tentative de vol commise ces jours derniers par une personne inconnue, dans l'habitation de la dame X..., lessiveuse au quartier du faubourg Saint-Martin. De l'enquête faite par le commissaire de police, il est résulté que la coupable est une dame R... de notre ville, âgée de 45 ans environ, qui a été mise en état d'arrestation et qui, quoique n'ayant pas fait d'aveux, est bien la véritable coupable. Du reste, les charges relevées contre elle sont accablantes.

Cirque. — Depuis jeudi dernier le grand cirque Wasserot est installé sur la place de la Raison. Il est permis d'espérer que ces excellents artistes feront salle comble.

BÉDUER. — Par arrêté préfectoral du 10 novembre courant, M. Devèze, maire de Felzins, a été nommé percepteur-receveur municipal de la réunion de Béduer, en remplacement de M. Durand, appelé dans la Mayenne.

CARAYRAC. — *La foire.* — La foire du 9 novembre a été complètement nulle. La municipalité peut, sans le moindre inconvénient, en demander la suppression.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Tentative de déraillement.* — Nous apprenons que ces jours-ci une tentative de déraillement s'est produite sur la ligne de Toulouse à Paris, au lieu dit de la Barade, près de la station de Montvalent.

L'auteur de cette tentative criminelle avait placé une claire-voie assez volumineuse en travers de la voie ferrée, ce qui, dans son esprit, devait déterminer le déraillement du premier train qui passerait. Heureusement que ses calculs ont été déjoués et que le train a brisé l'obstacle sans dérailler; il n'y a eu qu'une secousse assez forte.

Aussitôt prévenu, le parquet de Gourdon s'est transporté sur les lieux pour les constatations légales et pour procéder à une enquête.

A la suite de ce transport de justice, la gendarmerie de Martel a arrêté le nommé Augustin Labrunie, âgé de 29 ans, cultivateur à Montvalent, comme étant l'auteur présumé de cette tentative de déraillement.

Conduit sous bonne escorte à Gourdon, Labrunie a été immédiatement écroué à la prison de cette ville.

D'autres tentatives de déraillement se sont déjà produites à cet endroit, notamment le 19 novembre 1895, mais les auteurs sont toujours restés inconnus.

Espérons que cette fois-ci la justice tient le véritable coupable entre ses mains.

MARTEL. — *Incendie.* — Un incendie dont les causes sont inconnues, s'est déclaré

le 6 courant à 11 h. 1/2 du soir dans une meule de paille appartenant au sieur Brousse Jean, cultivateur à Martel.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 300 fr.

LE VIGAN. — *Incendie.* — Un incendie a éclaté le 5 novembre courant, vers 9 h 1/2 du soir dans une baraque servant de maison d'habitation et appartenant au sieur Laurie Pierre, cultivateur au Vigan. Cette baraque construite moitié en pierre, moitié en planches, a été complètement détruite ainsi que tout ce qu'elle renfermait.

Les pertes sont évaluées à 600 fr. non assurées.

NOZAC. — Le bureau de poste de facteur-receveur, créé à Nozac, sera mis en activité le 16 novembre courant. Cet établissement desservira la commune du même nom et celle de Rouffilhac, qui font actuellement partie de la circonscription de Gourdon.

Les correspondances à destination de ces 2 communes devront donc, à partir de la date précitée, pour être sûrement dirigées, ne plus porter, dans le libellé de l'adresse, l'indication de l'ancien bureau chargé de les desservir.

LACHAPELLE-AUZAC. — Par arrêté du 11 novembre courant, M. Arlet Léon, a été nommé débitant de tabac à Lachapelle-Auzac.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées, elles demeurent plutôt satisfaisantes. Les cours progressent lentement, mais enfin ils ne baissent plus.

Le 3 0/0 à 101,92 a repris de 2 c.; le 3 1/2 0/0 fait 104,70 et l'amortissable 100,80. Après bourse, le 3 0/0 revient à 101,87 par le fait de l'élection de M. Mesureur à la Présidence de la Commission du budget.

La Banque de France est à 3.630; le Crédit Lyonnais s'avance à 850; le Crédit Foncier à 728; la Société Générale et le Comptoir n'ont pas été cotés à terme.

La Banque spéciale des valeurs industrielles est en nouvelle et importante hausse à 234 fr.

Le Suez en hausse de 5 fr. clôture à 3.670.

Les Chemins français n'ont pas été cotés à terme.

Parmi les fonds étrangers. L'Italien s'est avancé à 92,05; l'Extérieure est à 41,82; le Turc D vaut 22,35; la Banque ottomane 544; le Portugais 23,20 et le Russe 3 0/0 1891 95,10.

Au Comptant, les obligations Ville de Paris 1898 sont demandées à 434,50.

Bibliographie

L'Éducation nouvelle, L'ÉCOLE DES ROCHES, par Edmond DEMOLINS (1).

On réclame de toutes parts la réforme de notre Enseignement et de nos procédés d'Éducation. Le sentiment public grandit de jour en jour; il s'est manifesté dans toute la presse et a été traduit, jusque dans l'enceinte de la Sorbonne, par la voix autorisée de M. Jules Lemaitre.

Aujourd'hui, tout le monde déclare qu'il faut faire quelque chose, mais nul ne semblait en mesure de passer de la parole à l'acte.

C'est cet acte que nous apporte enfin ce nouveau volume.

Après avoir posé d'une façon retentissante le problème de l'Éducation, dans *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* et dans *Les Français d'aujourd'hui*, M. Edmond Demolins apporte à ce problème une solution pratique, qui n'est pas banale.

Il entreprend, avec le concours de quelques amis, de créer en France un nouveau type d'École mieux approprié aux exigences de la vie actuelle.

Ce volume, qui a pour but de démontrer la supériorité, d'exposer le programme de la nouvelle École et les conditions d'admission, est, en même temps, le plus terrible réquisitoire qui ait encore été dressé contre le régime scolaire actuel.

Nous signalons particulièrement les chapitres suivants : Le mouvement d'opinion pour la transformation de l'École ; — Le type ancien et le type nouveau du Professeur et de l'École ; — Le programme des études dans l'École actuelle et dans l'École nouvelle ; — Comment résoudre la question du latin, etc.

Les nombreuses illustrations qui accompagnent le texte permettent de se rendre compte, d'une façon saisissante, de l'installation de la nouvelle École et de la vie des élèves dans les écoles analogues qui existent en Angleterre et en Allemagne.

Certainement, ce nouveau volume de M. Edmond Demolins va passionner l'opinion encore plus vivement que les deux précédents. Au point de vue de l'Enseignement, il inaugure une époque nouvelle.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

L'exposition de Bergen (René Saint-Selves). — Un grand progrès téléphonique (Max de Nansouty). — A propos de grippe (Gaston Jouglu). — L'électricité mise au service de la poste (P. Crépy). — La danseuse. — Les mangeurs de pilotes emmurés (Max de Nansouty). — La mouche savante (Emile Dieudonné). — L'antipyrine (Léon Guillet). — Une nouvelle graminée alimentaire (Sylvain Eichard). — Le wagon le plus lourd du monde (Albert Vaquières). — Le jardinier automobile (D. Clock). — L'« Anglia », navire pour la pose des câbles (G. Hamelin). — L'industrie du coton en Russie. — La photographie sur le linge. — Tableau indiquant la dépendance des brevets d'invention dans les principaux pays industriels (Marillier et Robelet). — Revue des Inventions : Fixateur universel. — Impression des clichés à forts contrastes. Emploi de la loupe. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : Le moto-tricycle Biker. — Le cyclisme en montagne. — Le cadre Triumph. — Les services postaux par automobiles. — A la Chambre syndicale de l'Automobile. — Petite Poste. Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Chemin de fer d'Orléans

AVIS

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente, au prix de 30 centimes :
1° A Paris. — Dans les bureaux de quartiers et dans les gares d'Austerlitz, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ;
2° En Province. — Dans les gares et principales stations.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 26

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

XIV

— Mais ce n'est pas dans les cabarets qu'on se noie... Où as-tu travaillé depuis que tu as quitté la maison ?

— Où ? chez M. Pallan, tu sais bien.

— Oui, je sais bien que ce n'est pas vrai. Je suis allée t'y demander.

— Voilà que vous me mouchardez à présent ?

— Je ne te moucharde pas, comme tu dis, mais j'avais peur qu'il te fût arrivé un accident...

— Je vous l'aurais fait savoir...

— Et si tu étais morte ?

Le misérable ricana.

— Je vous l'aurais écrit.

Il se dirigea vers sa chambre, l'air résolu.

— Puis en voilà assez, n'est-ce pas ? J'ai

fait ce que j'ai voulu, je suis assez grand pour me conduire... Vous n'allez pas me surveiller comme si j'avais encore trois ans ?

— Je ne te surveillerais pas, je ne m'occuperais pas de toi si je ne te savais pas capable..

— Capable de quoi ?

La vieille fit tout bas :

— Capable de mal faire.

Tartas haussa les épaules.

— Capable de voler, pas vrai ?

La mère fit sourdement :

— Qui sait ?

— De tuer peut-être !

La malheureuse tressaillit brusquement, et répondit encore, d'une voix à peine perceptible cette fois ?

— Qui sait ?

Le bandit frissonna, eut un éclat de rire forcé...

— Voilà que je suis un assassin, maintenant.

Envoyez-moi tout de suite au bain ou à l'échafaud.

Les yeux de la mère étincelèrent.

— Au bain ! à l'échafaud !... J'aimerais mieux t'étrangler tout de suite, misérable !

Et elle dirigeait ses mains sèches, ses mains osseuses, jaunes comme un vieil ivoire, vers le cou de Tartas...

Celui-ci eut une sorte de commotion tragique.

— En voilà une conversation. Fichez-moi la paix !

Du geste il repoussa sa mère, mais celle-ci lui prit la main.

— Dis-moi ce que tu as fait, d'où tu viens.

— Vous me faites de jolis compliments.

— C'est la peur qui me fait parler... Tu sais bien que je t'aime, mon fils. Et je voudrais tant te voir mener une vie régulière, une vie honorable, estimée comme ton père... Une vie pauvre, mais glorieuse. Mais il travaillait lui, du matin au soir... Et tu ne fais rien... Et il n'allait jamais au cabaret... Et tu y passes toutes tes journées et toutes tes nuits. Quand il y avait un service à rendre à quelqu'un, un acte de dévouement à accomplir, il était toujours là, la poitrine devant le danger.

— C'est bon, murmura le gremlin, je ferai comme lui... A la première noyade que je verrai, je me jetterai à l'eau. Mais je ne vous promet pas d'en sortir...

La mère secoua la tête d'un air découragé.

— Je vois bien, dit-elle, que tu ne me comprendras jamais. Va donc et suis ton chemin ! Elle allait lâcher la main qu'elle tenait quand tout à coup ses yeux s'écarquillèrent, un grand frisson passa en elle.

— D'où viens-tu, malheureux, qu'as-tu fait ? Tartas devint livide.

Ses dents claquèrent.

— Quoi ? bégaya-t-il hébété... quoi, que voulez-vous dire ?

— Tu as le bras plein de sang !

Le bandit faillit pousser un cri, regarda et vit sur sa chemise un jet de sang séché qui était allé jusqu'à son coude, tachant la chair et le linge.

La mère répéta atterrée, presque sans voix :

— Qu'as-tu fait malheureux ? D'où vient ce sang ?

Tartas avait eu le temps de se remettre.

— Ça, dit-il, ce n'est rien. J'ai saigné du nez.

La vieille lui saisit violemment le bras, l'attira en pleine lumière et le regarda.

— Tu mens ! lui cria-t-elle, les yeux dans les yeux, tu mens ! tu as fait un malheur...

Le gremlin ricana.

— Ah ça ! dit-il, allez-vous me laisser tranquille ? Vous m'ennuyez, à la fin.

Et il se dégagea brutalement.

La mère répéta avec une obstination morne :

— D'où vient ce sang ?

— C'est du sang de mouton, là ! Êtes-vous contente ?

— Oh ! si tu avais fait ça, André, si tu avais fait ça ! s'écria la mère avec un geste d'horreur.

— Mais quoi ? s'écria le bandit. N'allez-vous pas vous imaginer maintenant que j'ai assassiné ?

La mère serra les poings.

— Oh ! si cela était !

Le coquin la fixa cyniquement.

— Eh bien ! que feriez-vous, voyons, que feriez-vous ?

— Ce que je ferais ?... Je te prendrais au cou et j'irais te traîner moi-même devant la justice.

Tartas tressaillit.

Nous avons dit déjà que le grand-père d'Edgar de Cordouan, le vice-amiral Adalbert de Cordouan, habitait Royan. Il occupait une petite maison encadrée dans les verdure situées non loin de la Conche de Pontailac, le lieu de rendez-vous des baigneurs et baigneuses élégants.

(A suivre.)

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1354^e livraison (12 novembre 1898).

Satan le Baudet, par Félix Laurent. — Remarques sur les chevaux africains, par E. Duhoussat. — L'industrie du diamant, par Ferdinand Merlet. — Tristan de Cunha. — Les timbres-poste, par Lucien d'Elne. — Le corsaire Jean Doublet, par Emile Maison. — Expériences de téléphonie intensive par téléphonie haut parleur. — La grenouille voyageuse, imité du russe, par E. Garnault.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N^o 46 (12 novembre 1898).

1^o A travers les glaces et les sables de l'Asie centrale, par M. le Dr Sven Hedin.

2^o A travers le monde : Une visite à Pompéi, par H. Berthe.

3^o Dans le monde du travail : La houille dans le Pas-de-Calais, par Paul Combe.

4^o Civilisations et religions : L'étiquette ou la mort. — Mœurs d'Extrême-Orient, par C. Vignard Ferro.

5^o Livres et Cartes.

6^o Les Revues étrangères : Quelques traits de mœurs des Ba-Ronga (Bulletin de la société neuchâteloise de géographie, 1898). — L'usage de l'alcool sous les tropiques (Deutsche Kolonialzeitung). — L'expédition scientifique russe au Kamtschatka.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 97, Bd Saint-Germain, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1328, du 12 novembre 1898.

Nouveau moteur à gaz de pétrole, par J. Durand. — Cycles et cyclistes, utilisation rationnelle de la bicyclette, par le commandant Collet. — Une épidémie sur le gibier plume, par Paul Méglin. — Congrès géodésique international de Stuttgart, par J.-F. Gall. — La peste à Vienne, extinction du foyer épidémique, par H. de P. — Montage rapide d'une locomotive, par D. Lebois. — Le Bétel, par Henry Chastrey. — L'eau douce des dunes hollandaises, par P. de M. — Relèvements de navires échoués à l'aide de la désagrégation du fond, par G. Richou. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 7 novembre, par Ch. de Villedeuil. — L'Observatoire du Pic du Midi, par L. P.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2172 du 12 novembre 1898.

GRAVURES : Portraits : L'Impératrice douairière de Chine. — M. Doumer, dans son cabinet de travail. Le général Braut.

Départements : Au Mont Blanc (Haute-Savoie) : Observatoire du sommet, vu du côté de l'Italie. — Porte d'entrée de l'Observatoire, du côté de Chamoni. — Vue du côté du corridor (est). — Vue de la vallée de Chamoni. — Vue des sommets du Mont Blanc, sur la vallée de Chamoni. — Vue du sommet, sur les monts Rose et Cervin. — Vue du versant de l'Italie. — Grande salle de l'Observatoire.

Pas-de-Calais : La nouvelle gare d'Arras.

Nord : Le monument Pasteur, à Lille.

Théâtre illustré : Comédie Française : Struensee.

Beaux-Arts : Jeune femme, tableau de M. G. Roussin.

Indo-Chine : Port fluvial de Can-Tho. — Un poste de milice, à la frontière de Chine. — Une rue à Hanoi. — L'Empereur d'Annam, ses frères, son interprète et l'officier attaché à sa personne. — Palais du Roi d'Annam, à Hué. — Palais du Gouverneur général, à Saïgon. — Une rizière. — Roue d'arrosage.

Suisse : Genève : Le procès Luccheni. — Le tribunal. — Portraits du Président, des juges, de l'avocat, etc.

Marine Les flottes française et anglaise : Escadre française du Nord. — Escadre anglaise du Canal.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Variétés : San Iago de Compostelle, par Léo Claretie. — L'œuvre de M. Doumer, par L. de Montarlot. — Genève : Le procès Luccheni, par X. — Au Mont Blanc : l'Observatoire, par W. de Fonvielle, etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echechs, Rébus, Récréations, Bibliographie, Sport, etc.

Nouvelle illustrée : L'ordonnance, par Georges de Lys, illustrations de Charles Morel.

Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n^o 50. — 10 novembre 1898.

Quatre-vingt-troisième Jeudi de Saint-Nicolas. — Jean Tapin (Cap. Danrit). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Guydo, Paul de Sémant, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
nts et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ

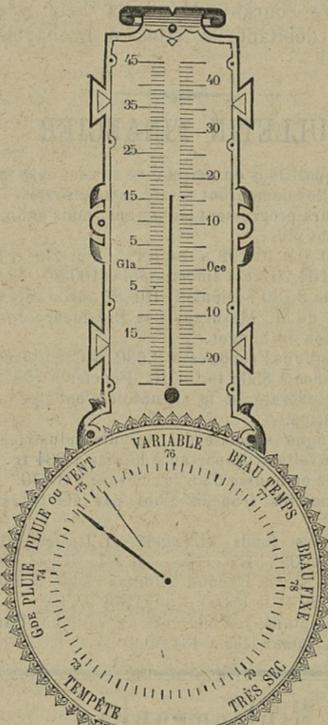
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grande naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques tons exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue. de Cahors et des environs.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 13.
Id. maxima de la veille : 21.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Annuaire officiel

Du département du Lot

Les derniers exemplaires de l'édition de 1898 sont en vente au bureau du *Journal du Lot*, au prix exceptionnel de **0,75.**

En préparation l'édition pour 1899
A 2 fr. l'exemplaire

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER

De Paris à Toulouse

	17		5		21(1)		23		35		1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXP.	RAP.	DIRECT	OMNIBUS					
PARIS.....	départ.. 3 10s.	10 ^h .35 ^m .	7.50 s	9.5 s	11 15s.	—					
LIMOGES.....	arrivée. 2 5 ^m	4 40	2.45 m	3, m	9 2 ^m	—					
BRIVE.....	départ.. 3 31	4 46	3 12	—	9 29	—					
Gignac-Cressensac	arrivée. 6 36	6 34 ^m	5 11	—	10 32 ^m	—					
SOULLAC.....	départ.. 6 45	7 1 ^{soir}	5 23	—	1 6	7 ^h . 6 ^{soir}					
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 23	—	—	—	1 44	7 43					
Lamothe-Fénelon	départ.. 7 44	7 37	5 59	—	2 5	8 5					
NOZAC.....	arrivée. 7 51	7 38	6 »	—	2 10	8 18					
CAZOULÈS.....	départ.. 7 58	—	—	—	2 17	8 25					
Lamothe-Fénelon	arrivée. 8 14	—	—	—	2 18	8 27					
NOZAC.....	départ.. 8 25	—	—	—	2 33	8 42					
GOURDON.....	arrivée. 8 38	8 3	6 24	—	2 44	8 53					
Saint-Clair.....	départ.. 8 48	—	—	—	3 8	9 16					
Dégagnac.....	arrivée. 9 »	—	—	—	3 20	9 28					
Thédirac-Peyrilles	départ.. 9 12	—	—	—	3 32	9 40					
Saint-Denis-Catus	arrivée. 9 23	—	—	—	3 43	9 51					
Espère.....	départ.. 9 33	—	—	—	3 53	10 1					
CAHORS.....	arrivée. 9 45	8 39	7 »	—	4 5	10 13 ^{soir}					
Sept-Ponts.....	départ.. 10 9	8 45	7 10	—	4 14	7 25 ^{soir}					
Cieurac.....	arrivée. 10 23	—	—	—	4 25	7 37 ^{soir}					
Lalbenque.....	départ.. 10 30	—	—	—	4 40	7 54 ^{soir}					
Caussade.....	arrivée. 11 3	9 23	7 47	—	4 48	8 3					
MONTAUBAN..	départ.. 11 37	9 47	8 10	—	5 23	8 40					
TOULOUSE.....	arrivée. 11 ^h .46 ^m	10 »	8 18	—	6 30	9 22					

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà.

De Toulouse à Paris

	16		1140-1128		26		1126		1136		40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS			
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h . 43 ^m	3 20	8 ^h . »	—	9 ^h . 40 ^m	5 ^h . 52 ^m					
MONTAUBAN..	arrivée. 3 30	4 28	8 48	—	10 50	6 55					
Caussade.....	départ. 3 37	4 33	8 54	—	10 55	7 25					
Lalbenque.....	arrivée. 4 3	5 14	9 16	—	11 35	8 6					
Cieurac.....	départ. —	5 53	—	—	11 35	8 31					
Sept-Ponts.....	arrivée. —	6 2	—	—	11 35	8 54					
CAHORS.....	départ. 4 38	6 22	9 51	—	11 35	9 6					
Espère.....	arrivée. 4 48	6 40	9 57	—	11 35	9 24					
Saint-Denis-Catus	départ. —	6 53	—	—	11 35	9 37					
Thédirac-Peyrilles	arrivée. —	7 7	—	—	11 35	9 51					
Dégagnac.....	départ. —	7 21	—	—	11 35	10 5					
Saint-Clair.....	arrivée. —	7 30	—	—	11 35	10 14					
GOURDON.....	départ. —	7 40	—	—	11 35	10 23					
NOZAC.....	arrivée. 5 30	7 55	10 38	—	11 35	10 37					
Lamothe-Fénelon	départ. —	8 4	—	—	11 35	10 46					
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 13	—	—	11 35	10 55					
SOULLAC.....	départ. 5 51	8 34	10 59	—	11 35	11 7					
Gignac-Cressensac	arrivée. 5 55	8 39	11 »	—	11 35	11 8					
BRIVE.....	départ. —	9 9	—	—	11 35	11 16					
TOULOUSE.....	arrivée. 6 31	9 44s.	11 36	9 11 ^m	—	11 19					
PARIS.....	départ. 4 37 ^{mat}	—	8 40 ^m	—	—	11 49					

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h . 30	12 ^h . 50	6 ^h . 30
Mercuès.....	6 43	1 47	6 44
Arrêt Donelle	6 47	»	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 55
Luzech.....	7 »	1 22	7 2
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arr. Prayssac	7 16	»	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
PARIS. — Ar.	11 25 s.	4 37	8 40 m

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h . 50s.	11 ^h . 15 ^m	7 ^h . 35 ^m
LIBOS. — D.	8 29	3 17	9 6
Fumel.....	8 35	3 7	9 12
Soturac-Touzac	8 45	3 19	9 22
Duravel.....	8 52	3 28	9 29
Puy-l'Évêque.....	9 »	3 37	9 36
Arr. Prayssac	9 7	»	9 43
Castelfranc.....	9 12	3 51	9 49
Luzech.....	9 23	4 4	9 59
Parnac.....	9 31	4 14	10 7
Arrêt Donelle	9 36	»	10 12
Mercuès.....	9 41	4 25	10 17
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 33

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h . 37	1 ^h . 27	6 ^h . 27
Cabessut, halte	7 46	1 36	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 18	3 6	7 57
Toirac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadolaine.....	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	11 ^h . 9 ^m	5 ^h . 19 ^m
Lamadolaine.	7 55	11 21	5 31
Toirac.....	8 6	11 35	5 43
Montbrun, hal.	8 14	11 42	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 4
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 24
St-Cirq, halte.	8 54	12 25	6 33
Conduché.....	9 »	12 30	6 40
Saint-Géry.....	9 15	12 45	7 »
Vers.....	9 20	12 51	7 6
Arcambal.....	9 28	1 »	7 15
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 26
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 34

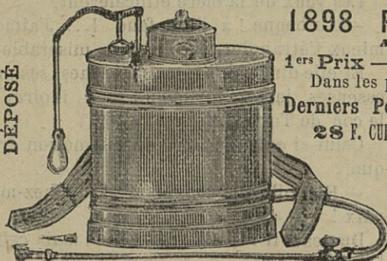
MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des **costumes en nouveautés françaises et anglaises**, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.
Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison. Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).